

---

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Guy PLISSONNEAU, Noël VERDON

Excusés : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Patrice PAGEAUD

Date de convocation : 4 juin 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 7

Votants : 7

---

### Dépôt de dossiers de demande de subvention

#### - Mission de réalisation et de suivi d'un baromètre annuel des émissions de GES, de consommation énergétique et de production d'ENR des activités de TRIVALIS -

**Vu** la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

**Considérant** que Trivalis, dans le cadre de sa feuille de route « *Trivalis 2030, les ressources de demain* », envisage la réalisation d'un outil de suivi, à savoir un baromètre annuel des émissions de GES, des consommations énergétiques et des productions d'ENR, permettant de sensibiliser et communiquer auprès des élus, des agents et éventuellement du grand public,

**Considérant** que ce projet est complété par un volet animation, sensibilisation et présentation de la démarche, des indicateurs et des éventuelles propositions d'amélioration aux élus et agents du syndicat ;

**Considérant** que ce projet est évalué à 25 000 € HT pour la réalisation de sa tranche ferme à savoir l'établissement d'un baromètre annuel des émissions de GES, des consommations énergétiques et des productions d'ENR et la sensibilisation et communication autour de ce projet sur la période 2023-2025 ;

Monsieur le Président précise que ce projet est susceptible d'être soutenu financièrement par certains de ses partenaires, notamment l'ADEME et la Région des Pays de la Loire.

Monsieur le Président propose aux membres du bureau de déposer des dossiers de demande de subventions à ces organismes.

Le bureau est invité à délibérer pour :

**Autoriser** Le Président à déposer les demandes de subvention pour ce projet auprès de l'ADEME et de la Région des Pays de la Loire,

**Autoriser** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

**Autorise** Le Président à déposer les demandes de subvention pour ce projet auprès de l'ADEME et de la Région des Pays de la Loire,

**Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'île Gloriette 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).